

PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE en date du LUNDI 17 JUILLET 2017

DATE de la CONVOCATION : 05 juillet 2017

NOMBRE de CONSEILLERS en EXERCICE : 32

NOMBRE de CONSEILLERS PRESENTS : 21

NOMBRE de VOTANTS : 27

A l'Ordre du Jour :

- 1) Compétence Développement Economique**
 - a. Aide à l'installation au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Sillé le Guillaume
 - b. Informations sur le devenir du cabinet de radiologie à Sillé le Guillaume

- 2) Compétence Tourisme**
 - a. Bâtiment de la Plage : approbation du DCE
 - b. Maison du Lac et de la Forêt : Demande de permis de construire

- 3) Compétence Equipements Sportifs**
 - a. Espace Aquatique : - Demande de subventions
- Avis de l'Office de Tourisme

- 4) Compétence Equipements Culturels :**
 - a. Complément tarifs rentrée 2017/2018 : Orchestre junior

- 5) Administration Générale**
 - a. Restitution des résultats de l'étude financière de la MEEF
 - b. Rejet partiel de remboursement de crédit de TVA ZA d'Esse à Sillé le Guillaume
 - c. Décision Modificative au Budget Général
 - d. Prise en charge de gratifications
 - e. Convention de mise à disposition de terrain ZA CONLIE
 - f. Convention de mise à disposition d'un bureau à Familles Rurales à l'Hôtel communautaire à Sillé
 - g. Convention d'occupation de la plate-forme de la SCIC

- 6) Affaires et questions diverses**

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept juillet à 19 heures 00, le Conseil de Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 05 juillet 2017, s'est réuni à la salle de réunion du Pôle Intercommunal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël METENIER, Président,

Etaient présents : M. Vincent HULOT, M. Joachim BELLESSERT, Mme Nathalie THIEBAUD, Mme Ginette SYBILLE, M. Dominique AMIARD, M. Sylvain LETOURNEAU, Mme Sonia MOINET, M. Christian DEVAUX, M. Rémy MAUBOUSSIN, M. Jean-Luc VIAU, suppléant de M. Daniel LEFEVRE excusé, M. Maurice HAMELIN, Mme Nathalie PASQUIER-JENNY, M. Roger COCHET, Mme Maryvonne BLANCHARD suppléante de M. Joël BARRIER, M. Paul MELOT, M. Thierry DUBOIS, suppléant de Mme Françoise LEBRUN excusée, M. Alain HORPIN, M. Joël METENIER, M. Eric POISSON, M. Michel BIDON, Mme Valérie LUNAZZI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés avec suppléants : M. Daniel LEFEVRE - M. Joël BARRIER - Mme Françoise LEBRUN - M. Gérard DUPONT

Absents excusés avec pouvoir : M. Dominique GENEST ayant donné pouvoir à M. Christian DEVAUX - M. Patrice GUYOMARD ayant donné pouvoir à M. Sylvain LETOURNEAU - M. Gérard DUPONT ayant donné pouvoir à Mme Sonia MOINET - M. Gérard GALPIN ayant donné pouvoir à M. Paul MELOT - M. Guy BARRIER ayant donné pouvoir à M. Eric POISSON - Mme Claire PECHABRIER ayant donné pouvoir à M. Roger COCHET

Absents excusés : M. Joël GARENNE - Mme Martine COTTIN - Mme Emmanuelle LEFEUVRE

Absents : M. Jean LEBRETON - M. Jean-Paul BROCHARD

Mme Sonia MOINET a été désignée secrétaire de séance

N°2017176DEL

OBJET : AIDE A L'INSTALLATION AU SEIN DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A SILLE LE GUILLAUME

Considérant que le Docteur Pierre NEAU, médecin généraliste, quittera la Maison de Santé Pluridisciplinaire le 26 août 2017 et sera remplacé au cours du mois de septembre 2017 par le Docteur Benoit CHAGNEAU,

Conformément au programme d'aide du Conseil Départemental de la Sarthe pour l'installation de médecins, chirurgien dentistes, kinésithérapeutes, il est proposé au conseil communautaire d'accorder 7500 euros au Docteur Benoit CHAGNEAU pour son installation dans la maison de santé pluridisciplinaire. Le Conseil Départemental de la Sarthe versera une aide du même montant.

Le conseil communautaire décide après délibération, par 24 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

1. D'allouer une aide de 7 500 euros au Docteur Benoit CHAGNEAU pour son installation, et demande à ce que le bénéficiaire s'engage à exercer dans ce lieu au moins 5 ans,
2. d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Sarthe, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le bénéficiaire de l'aide.

N°2017177DEL

OBJET : BATIMENT DE LA PLAGE A SILLE PLAGE : APPROBATION DU DCE

Vu le permis de construire accordé pour la construction du bâtiment de la plage qui remplacera les sanitaires et le poste des secours (surveillance de baignade) actuels,

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises pour la construction du bâtiment de la plage à Sillé Plage,

Vu le Plan de financement prévisionnel de l'opération,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour la construction du bâtiment de la plage et de lancer une consultation conformément à la réglementation des marchés publics.

N°2017178DEL

OBJET : MAISON DU LAC A SILLE PLAGE : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Vu le projet de Maison de site qui remplacera la Maison du Lac et de la Forêt, occupée par l'Office de Tourisme de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Considérant que ce projet a été réalisé en concertation avec les services de l'UDAP et respecte le plan de gestion du site naturel classé de Sillé Plage élaboré par la DREAL des Pays de la Loire.

Considérant qu'il est prévu également l'aménagement d'un arrêt minute pour les cars le long de la route,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération d'approuver le projet de maison de site qui remplacera la maison du Lac et de la Forêt sur le site de Sillé Plage à Sillé-le-Guillaume, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la demande de permis de construire et les documents s'y rapportant.

N°2017179DEL

OBJET : PROJET D'ESPACE AQUATIQUE A SILLE LE GUILLAUME : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu la compétence « équipements sportifs »,

Vu le projet d'espace aquatique à Sillé-le-Guillaume,

Vu le plan de financement prévisionnel au stade de pré-étude joint en annexe,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, après délibération,

- D'approuver le tableau de financement annexé à la présente délibération
- De solliciter les subventions suivantes pour le financement de l'espace aquatique à Sillé-le-Guillaume :
 1. Leader via le GAL du Pays de la Haute Sarthe pour un montant de 100 000 euros
 2. Le Conseil Régional des Pays de la Loire à hauteur de 240 000 euros
 3. Le Conseil Départemental de la Sarthe à hauteur de 300 000 euros
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer tout document relatif à ces demandes, notamment la convention de financement,
- D'attester, que les sommes correspondantes en dépenses et en recettes ont été inscrites au budget de la Communauté de communes au titre de l'année 2017,

Annexe délibération n°2017179DEL

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE AQUATIQUE à SILLE LE GUILLAUME
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

DEPENSES			RECETTES		
Nature des Dépenses	Montant HT	ELIGIBLE	Cofinanceurs sollicités	Montant	%
Acquisition terrain.....	15 €	15 €	Leader.....	100 000 €	3.07%
Etudes et honoraires divers....	870 390 €	/	DETR.....	500 000 €	15.34%
Construction bâtiment.....	2 508 723 €	2 508 723 €	Contrat de Plan Etat Région.....	89 423 €	2.74%

Option Pataugeoire.....	192 000 €	192 000 €	Dotation de soutien à l'investissement local (Contrat de Ruralité).....	651 937 €	20%
Provision pour équipements...	100 349 €	100 349 €			
Espaces extérieurs.....	414 600 €	414 600 €	CNDS.....	651 937 €	20%
Clôture.....	44 000 €	44 000 €	Conseil Régional des Pays de la Loire.....	240 000 €	7.36%
			Conseil Départemental de la Sarthe.....	300 000 €	9.20%
			Maître d'ouvrage – 4CPS -	726 390 €	22.29%
Montant Total HT	4 130 077€	3 259 687 €	Montant Total	3 259 687 €	100%

N°2017180DEL

OBJET : PROJET D'ESPACE AQUATIQUE A SILLE LE GUILLAUME : AVIS DE L'OFFICE DE TOURISME

Considérant les statuts de l'Office de Tourisme de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Vu le projet d'espace aquatique à Sillé le Guillaume,

Vu l'avis technique émis par la Directrice de l'Office de Tourisme, en date du 4 juillet 2017, concernant le projet de centre aquatique communautaire à Sillé-le-Guillaume,

Le conseil communautaire a pris acte de l'avis technique émis par l'Office de Tourisme de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé *joint en annexe de la présente délibération.*

N°2017181DEL

OBJET : COMPLEMENT DE TARIFS POUR LA RENTREE 2017/2018 DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE A SILLE LE GUILLAUME

Vu la délibération n° 2017148 DEL en date du 29 mai 2017 fixant les tarifs de l'école de musique intercommunale pour l'année 2017/2018,

Considérant qu'il convient de compléter et modifier ces tarifs,

Vu la proposition de créer un nouveau tarif Orchestre junior, d'appliquer une « décote » sur les tarifs « Instrument seul », « Cursus 1 » et « Cursus 2 » fixés le 29 mai 2017, et de rajouter un tarif pour 4 personnes et plus pour ces 3 catégories,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, après délibération,

1. de créer le tarif suivant pour l'année 2017/2018 :
 - Orchestre Junior (élèves du collège ayant 3 ans de pratique minimum au sein de l'orchestre au collège) 50€/an
2. D'appliquer des décotes sur les tarifs 2017/2018 fixés le 29 mai 2017, à savoir :
 - -10% sur les tarifs 2 personnes pour les catégories « Instrument seul » - « Cursus 1 » et « Cursus 2 »
 - -15% sur les tarifs 3 personnes pour les catégories « Instrument seul » - « Cursus 1 » et « Cursus 2 »
 - - 20% pour 4 personnes et plus pour les catégories « Instrument seul » - « Cursus 1 » et « Cursus 2 »

Les tarifs suivants sont donc réajustés comme suit pour l'année 2017/2018 :

	Annuel / élève	Trimestriel /élève
CURSUS 1* : Instrument (1/2h individuel) + Formation Musicale + Pratique Collective (1h collectif)		
1 personne par famille	320 €	107 €
2 personnes par famille	270 €	90 €
3 personnes par famille	238 €	80 €
4 personnes et plus par famille	224 €	75 €
CURSUS 2* : 2 Instruments (2*1/2h individuel) + Formation Musicale + Pratique Collective (1h collectif)		
1 personne par famille	570 €	190 €
2 personnes par famille	495 €	165 €
3 personnes par famille	450 €	150 €
4 personnes et plus par famille	424 €	142 €
INSTRUMENT SEUL (1/2h individuel)		
1 personne par famille	290 €	97 €
2 personnes par famille	243 €	81 €
3 personnes par famille	212 €	71 €
4 personnes et plus par famille	200 €	67€

Les autres tarifs restent inchangés

N°2017182DEL

OBJET : REJET PARTIEL DE REMBOURSEMENT DE TVA

Considérant la demande de remboursement de crédit de TVA d'un montant de 31 874€ sollicitée en novembre 2016 par la CCPS concernant la zone de la Mardrelle à Sillé-le-Guillaume,

Vu l'avis émis par les services fiscaux concernant cette demande, à savoir l'application d'une réduction du remboursement de crédit de TVA de la somme de TVA qui aurait dû être collectée sur la vente d'une parcelle en septembre 2016, soit 2 986€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération de prendre en charge la somme de 2 986€ correspondant au rejet partiel sur le remboursement de crédit TVA demandé en novembre 2016 auprès des Services Fiscaux.

N°2017183DEL

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Considérant qu'il convient d'apporter une décision modificative au Budget Primitif 2017,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'effectuer les décisions modificatives suivantes au budget principal 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>BP 2017</u>	<u>DM n°1</u>
Chapitre 63 :		
Art. 637 : Autres impôts, taxes...	6 000 €	+ 1736€
Chapitre 65 :		
Art. 678 : Autres charges exceptionnelles	0	+ 2 986€

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre 013 : Atténuation de charges		
Art. 6419 : Rembt sur rémunérations du personnel	27 000€	+ 1736€
Chapitre 74 :		
Article 744 : FCTVA	0	+ 2 986€

N°2017184DEL

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Considérant qu'il convient d'apporter une décision modificative au Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Production d'Electricité 2017,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'effectuer la décision modificative n°1 suivante au budget annexe Production d'Electricité 2017 :

Dépenses de fonctionnement	BP 2017	DM
Chapitre 60 :		
Art. 6068 : Autres matières et fournitures	13 213 €	+ 2 000€
022 : Dépenses imprévues	5 000 €	- 2000€

N°2017185DEL

OBJET : PRISE EN CHARGE DE GRATIFICATIONS

Considérant les différents évènements, manifestations, réceptions que la Communauté de Communes organise ou pour lesquels elle est amenée à participer,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les modalités d'attributions des gratifications proposées comme suit :

Evènements - Manifestations	Catégorie de bénéficiaires	Gratifications
Congrès, évènements sportifs, culturels, touristiques, inaugurations, vernissages		Prise en charge de vins d'honneur et/ou de repas, et/ou fleurs, et/ou de médailles gravées, et ou de location de matériel
Préparation de manifestations, évènements ponctuels nécessitant de la main d'oeuvre	Bénévoles participants	Achat de boissons, de casse-croûte et/ou de repas
Journées de travail avec des prestataires, des sociétés ou organismes		Prise en charge de Repas
Fêtes ou concours organisés dans le cadre des compétences communautaires	Participants à des jeux concours	Achats de lots
Evènements - Manifestations	Catégorie de bénéficiaires	Gratifications
Vœux		Vin d'honneur, Fleurs
Départ en retraite, départ de fonctionnaires de l'Etat ou d'agents des collectivités locales	Personnel intercommunal et autres personnels de la Fonction Publique	Achat de cadeau et/ou de fleurs, et/ou de médailles gravées et/ou vin d'honneur
Mariage, Naissance	Personnel intercommunal et autres personnels de la Fonction Publique	Achat de cadeau et/ou de fleurs
Décès	Membres et anciens membres de la 4C ou de la CCPS ou de ces conseils communautaires	Achat de fleurs et insertions des avis d'obsèques dans les journaux

Le Président est chargé de déterminer le montant des gratifications allouées pour chacun de ces évènements.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AVEC LA SAFER

Vu le projet de convention entre la SAFER et la 4CPS afin de mettre à disposition de l'EARL THIBAUT une parcelle de 2ha19a99ca sur la commune de CONLIE (Extension ZA route du Mans) moyennant redevance de 220€/an,

Considérant que la durée maximale est de 6 ans à compter du 18 juillet 2017 jusqu'au 31 octobre 2022, avec possibilité de dénoncer chaque année (préavis de 6 mois avant la fin de campagne)

Vu les frais d'ouverture de dossier (100€ HT),

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées section B n°998, 1000, 1002, 1003, 1004 et 1007, d'une contenance totale de 2ha19a99ca, sur la commune de CONLIE avec la SAFER Maine Océan pour mise à disposition de l'EARL THIBAUT.

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D UN BUREAU A FAMILLES RURALES SILLE

Vu la convention de mise à disposition d'un bureau dans le bâtiment communautaire 30, rue du Docteur Touchard à Sillé-le-Guillaume au profit de l'association Familles rurales qui a pris fin le 1^{er} juillet 2017,

Vu la proposition de renouveler cette convention jusqu'au 30 juin 2018 pour un montant de 28.81 € net de TVA, par mois (345.72€/an)

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un bureau dans le bâtiment communautaire situé 30 rue du Dr Touchard à Sillé le Guillaume à l'Association Familles Rurales à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 1 an.

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION OCCUPATION PLATE FORME BOIS A LA SCIC

Considérant que la convention de mise à disposition de la Plateforme de stockage et de séchage de bois décheté à la SCIC Bois Bocage Energie a pris fin le 1^{er} juin 2017

Vu la proposition de renouveler cette convention de mise à disposition pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 mai 2018 moyennant un montant de 2 000€ HT/an,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération, d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de mise d'occupation de la plate-forme de stockage et de séchage de bois décheté située à Sillé-le-Guillaume à la SCIC Bois Bocage Energie pour une durée de 1 an.

OBJET : VENTE DE TERRAINS VIABILISES ZA DE LA MARDRELLE A SILLE LE GUILLAUME

Considérant qu'il convient de commercialiser les parcelles viabilisées sur la ZA de la Mardrelle située à Sillé le Guillaume,

Vu l'avis du service France Domaine réf 2016-334V0681 en date du 1^{er} décembre 2016

Vu la délibération de la CCPS en date du 5 décembre 2016,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité

1. de vendre des terrains de la « ZA de la Mardrelle » située à Sillé le Guillaume, soit 24 107 m², au prix de 5 € HT / m², les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.
2. d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes de vente des terrains de la « Zone d'Activités de la Mardrelle » à Sillé le Guillaume.

N°2017189DEL

OBJET : ACQUISITION MATERIEL D'OCCASION ECOLE DE MUSIQUE

Considérant la possibilité d'acquérir 1 ampli de Basse/Contrebasse de marque Gallien Krueger Modèle Backline 112 d'une puissance de 100W d'occasion, au prix de 200€, auprès de M. Michel SAULNIER de LA DAGUENIERE (44) pour la Maison de la Musique intercommunale,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'acquisition d'un ampli Basse/contrebasse pour l'école de musique intercommunale auprès de M. SAULNIER pour un montant de 200€.

Dél. N° 2017176DEL
Dél. N° 2017177DEL
Dél. N° 2017178DEL
Dél. N° 2017179DEL
Dél. N° 2017180DEL
Dél. N° 2017181DEL
Dél. N° 2017182DEL
Dél. N° 2017183DEL
Dél. N° 2017184DEL
Dél. N° 2017185DEL
Dél. N° 2017186DEL
Dél. N° 2017187DEL
Dél. N° 2017188DEL
Dél. N° 2017189DEL
Dél. N° 2017190DEL

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël METENIER, Président, lève la séance à 22 Heures 00.

Vu pour être affiché le 24 juillet 2017 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,
Joël METENIER

